

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/07/2026 - 19279 - 2007 B 01615 - 408 231 447 - AMT

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 27 JUL. 2026 Numéro: 19279

AMT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 14-16, Voie de Montavas 91320 WISSOUS
RCS : EVRY B 408 231 447

XXXXXXXXXXXXX

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 Juin et à 10 heures 30, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale sur convocation du Président.

Monsieur Thierry Morel, représentant de la SA Thierry Morel et Associés, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Sont présents :

- SAS CAP, représentée par Mathieu Accorsi, propriétaire de13 725 actions
- Christian Accorsi, propriétaire de1 action
- Alexandre Bargetton, propriétaire de762 actions
- Carole Poncet, propriétaire de762 actions.

Total égal au nombre d'actions composant le capital15 250 actions

Monsieur Christian Accorsi préside la séance en qualité de Président. Il dispose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et l'accusé réception,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts
- Le rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025,
- L'apport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte de résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés à compter de la convocation de l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :


AB
19

- Rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 et sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- Approbation des dépenses visées à l'Article 39-4 du code général des impôts
- Approbation des desdits comptes et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rémunération du Directeur de production et du président,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes ont été mises en voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2025 et la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, les approuvent tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 2 976 577.57 Euros (Deux Millions neuf cent soixante-seize mille cinq cent soixante-dix sept Euros et 57 Cts).

L'assemblée générale prend acte et approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I. supportées par la Société AMT au titre de l'exercice, clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 53 774 Euros ainsi que le montant de l'impôt sur les bénéfices supporté par la Société au titre de ces charges.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2 976 577.57 Euros
- Dividendes 1 935 000.00 Euros
- Report à nouveau 1 041 577.57 Euros

Soit un dividende de 126.88 Euros par Action.



Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

La mise en paiement des dividendes interviendra à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées en dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice 2024 => Dividendes = 1.700.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice 2023 => Dividendes = 1.900.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice 2022 => Dividendes = 1.800.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent purement et simplement les termes de ce rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Il sera pris acte qu'aucune évolution n'interviendra entre l'exercice 2025 et l'exercice 2026 concernant la rémunération de Monsieur Christian ACCORSI.

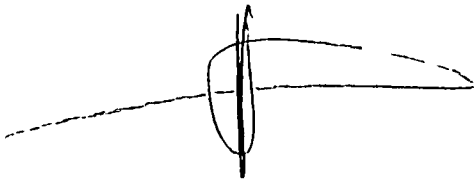
La rémunération de Monsieur Christian ACCORSI, tant au titre de ses fonctions opérationnelles que de ses fonctions de Président, demeurera inchangée par rapport à l'exercice précédent

Handwritten signature of Christian ACCORSI, with the initials 'AB' and 'MR' written below it.

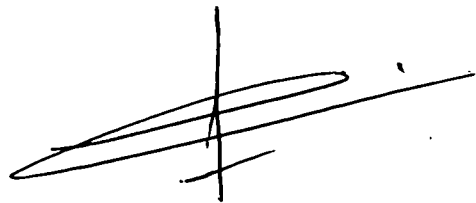
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 00 et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

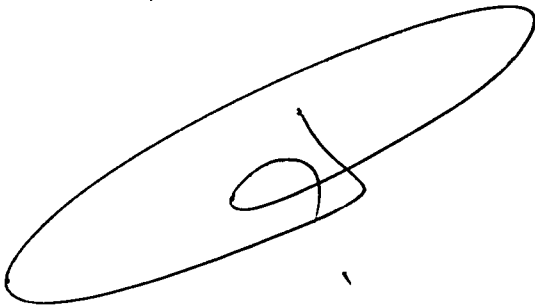
Mathieu ACCORSI
Pour SAS CAP

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line with a vertical stroke intersecting it in the middle, and a small loop at the end.

Christian ACCORSI

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a small loop at the end.

Carole PONCET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elongated oval shape with a vertical stroke intersecting it in the middle.

Alexandre BARGETTON

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke intersecting a horizontal line, with a small loop at the end.

AMT

٣٣٣

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros

٣٣٣

Siège social : 14 - 16, voie de Montavas

91320 WISSOUS

٣٣٣

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

٣٣٣

E X E R C I C E 2 0 2 5

1^{er} janvier - 31 décembre

=====

AMT
⌘⌘⌘
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
⌘⌘⌘
Siège social : 14 - 16, voie de Montavas
91320 WISSOUS
⌘⌘⌘

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
⌘⌘⌘

**EXERCICE 2025
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**
⌘⌘⌘

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société AMT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHARTRES, le 22 juin 2026

Pour la Société Thierry MOREL et Associés
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre
Le mandataire social et responsable technique
Thierry MOREL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 878	5 878		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 878	5 878		
Immobilisations corporelles				
Terrains	79		79	7
Constructions	75 997	68 405	7 593	11 39
Installations techniques, matériel et outillage industriel	202 794	170 467	32 327	29 05
Autres immobilisations corporelles	1 398 383	1 067 993	330 390	363 10
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 677 253	1 306 864	370 389	403 62
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	65 935		65 935	96 97
Autres immobilisations financières	45 617		45 617	46 81
TOTAL immobilisations financières :	111 552		111 552	143 79
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	1 794 683	1 312 743	481 941	547 41
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	606		606	15 52
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	606		606	15 52
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	6 581 858	23 904	6 557 954	4 451 72
Autres créances	590 321		590 321	611 98
Charges constatées d'avance	133 192		133 192	62 14
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 305 371	23 904	7 281 467	5 125 84
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	19 726 935		19 726 935	16 366 39
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 417 380		4 417 380	4 447 93
TOTAL valeurs mobilières de placement :	24 144 315		24 144 315	20 814 33
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	31 450 292	23 904	31 426 388	25 955 69
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	33 244 975	1 336 647	31 908 329	26 503 11

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

PASSIF			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital	dont versé	500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale			50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles			500 000	500 000
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			11 499 993	10 606 521
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			2 976 578	2 593 472
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			15 526 570	14 249 993
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)				
Provisions pour risques			2 492 486	2 913 814
Provisions pour charges			39 473	49 473
TOTAL PROVISIONS (II)			2 531 959	2 963 287
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (2)			2 915	2 857
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 979 602	6 087 233
Dettes fiscales et sociales			2 462 340	2 086 200
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			836 444	861 462
Produits constatés d'avance			2 568 499	252 083
TOTAL DETTES (III) (1)			13 849 800	9 289 836
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			31 908 329	26 503 116

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 13 847 250

(2) Dont emprunts participatifs

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue	26 538 568		26 538 568	23 542 63
Montant net du chiffre d'affaires	26 538 568		26 538 568	23 542 63
Production stockée			(15 521)	15 22
Production immobilisée				
Subventions			9 333	
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			944 558	25 47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			21 817	
Autres produits			79 172	36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			27 577 927	23 583 70
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 052 154	2 556 36
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			14 181 878	14 228 74
Impôts, taxes et versements assimilés			117 224	(113 977
Salaires			2 172 436	2 054 47
Cotisations sociales			1 353 740	1 297 43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			178 938	146 51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			512 983	629 92
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			3 612	
Autres charges			2 586 730	19 60
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			24 159 694	20 819 07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 418 233	2 764 63

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 418 233	2 764 631
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	85 547 727 41 000	99 643 029 30 000
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	588 812	673 128
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	13 441	8 996
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	13 441	8 996
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	575 371	664 132
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	3 993 604	3 428 764
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		63 107
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		(31 328)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		94 435
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	1 017 026	929 727
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	28 166 739	24 319 937
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	25 190 161	21 726 466
BÉNÉFICE OU PERTE	2 976 578	2 593 472

(2) Dont produits concernant les entités liées

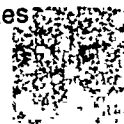
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Annexe



THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04



Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

AMT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

1. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

La SAS AMT, créée le 1^{er} juillet 1996, a pour objet social : entreprise de bâtiment, marchand de biens, promotion immobilière, négoce de matériaux, gestion de titres de toute société, assistance à maîtrise d'ouvrage.

La société est détenue par la SAS CAP, à hauteur de 90 %.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 est de 31 908 329 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 2 976 578 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de l'exercice

- Crédit d'impôt:

La société AMT a bénéficié, au cours de l'année 2025, d'un crédit d'impôt mécénat pour un montant de 5 100 euros.

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les Comptes Annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de ventilation par composant a été appliquée aux immobilisations, à l'exception de celles de faibles valeurs et/ou présentant une faible complexité.

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- o Logiciels : 1 an
- o Constructions : 20 ans
- o Agencements des constructions : 20 ans
- o Matériel industriel : 3 ans
- o Installations et agencements : 3 à 10 ans
- o Matériel de transport : 4 et 5 ans
- o Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Test de dépréciations

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1^{er} janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée. Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Contrats à long terme

Les contrats à long terme et assimilés (dont opérations de constructions ou rénovation) s'étalant sur plusieurs exercices comptables sont enregistrés suivant la méthode à l'avancement (méthode préférentielle).

Toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat sont comptabilisées à la date de clôture de l'exercice. Le cas échéant, les charges qui ne correspondent pas à l'avancement et qui sont donc rattachables à une activité future sont portées en compte de régularisation.

Les produits contractuels sont comptabilisés en chiffre d'affaires. Une régularisation à la hausse ou à la baisse a pour objet de comptabiliser un niveau de produit permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

L'entreprise n'a pas choisi d'imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Le montant de cette provision est obtenu par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà constatée à la date de clôture.

2.6. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été conclu un contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: 1.39%,
- Taux de croissance des salaires: 0,50 %,
- Age de départ à la retraite: 65 ans,
- Taux de rotation du personnel: 0 %,
- Table de taux de mortalité: TF00-02,
- Méthode prospective: Prorata des droits au terme

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Un contrat avec une société d'assurance signé en 2009, a pour objet de permettre à l'entreprise de constituer, en franchise d'impôt, une provision destinée aux versements des indemnités de fin de carrière (IFC) dues à son personnel.

Le montant total (intérêts compris) de ce contrat est de 112 092 euros au 31/12/2025.

Pour les ouvriers, les indemnités de fin de carrière sont prises en charges par PROBTP (organisme gestionnaire désigné par la convention collective) et sont alimentées par les cotisations assises sur les salaires.

2.7. Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8. Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le montant total au 31/12/2025 s'élève à 4 417 380€.

2.9. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant, d'opérations, qui avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

2.10. Changement des méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions du Plan Comptable Général.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, qui a modifié le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et appliqué pour l'établissement des comptes annuels 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

AMT

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisition, apport, création, virement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 365		
TOTAL immobilisations incorporelles :	8 365		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	79		
Constructions sur sol propre	7 848		
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agencements et aménagement construction	68 149		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	188 230		24 196
Installations générales, agencements et divers	463 426		1 708
Matériel de transport	783 849		114 214
Matériel de bureau et mobilier informatique	98 504		8 764
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 610 085		148 883
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	143 790		594
TOTAL immobilisations financières :	143 790		594

TOTAL GÉNÉRAL**1 762 240****149 476**

RUBRIQUES	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Valeur d'origine
	Virement poste à poste	Cessions, mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		2 486	5 878	
TOTAL immobilisations incorporelles :		2 486	5 878	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			79	
Constructions sur sol propre			7 848	
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencement, aménagements			68 149	
Install. techn., matériel et out. industriels		9 631	202 794	
Installations générales, agencements et divers		654	464 480	
Matériel de transport		65 768	832 295	
Matériel de bureau et mobilier informatique		5 661	101 608	
Emballages récupérables et divers				
Immo. corporelles en cours, avances, acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		81 714	1 677 253	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		32 833	111 552	
TOTAL immobilisations financières :		32 833	111 552	

TOTAL GÉNÉRAL**117 033****1 794 683**

Amortissements

AMT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Durée utilisation Taux	Mode amortissement	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 an	Linéaire	8 365		2 486	5 878
TOTAL immobilisations incorporelles :			8 365		2 486	5 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	20 ans	Linéaire	6 673	392		7 066
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agenc. construction	20 ans	Linéaire	57 932	3 407		61 339
Installations techn. mat. et outillage industriel	3 ans	Linéaire	159 178	19 725	8 436	170 467
Inst. générales, agencements et divers	3 à 10 ans	Linéaire	430 341	7 993	654	437 679
Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire	472 283	130 666	60 847	542 102
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 ans	Linéaire	80 052	13 820	5 661	88 211
Emballages récupérables et divers						
TOTAL immobilisations corporelles :			1 206 458	176 003	75 597	1 306 864

TOTAL GÉNÉRAL	1 214 823	176 003	78 084	1 312 743
----------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	2 339 767 623 520	512 983	934 312 10 000	1 918 439 613 520
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 963 287	512 983	944 312	2 531 959

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	 24 150 41 000		 246 41 000	 23 904
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	65 150		41 246	23 904

TOTAL GÉNÉRAL	3 028 437	512 983	985 558	2 555 863
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

THIERRY MOREL ET ASSOCIÉS
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

État des échéances des créances

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	65 935		65 935
Autres immobilisations financières	45 617		45 617
TOTAL de l'actif immobilisé :	111 552		111 552
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	28 594		28 594
Autres créances clients	6 553 264	6 553 264	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	589 172	589 172	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1 149	1 149	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	7 172 179	7 143 585	28 594
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	133 192	133 192	
TOTAL GÉNÉRAL	7 416 922	7 276 777	140 146

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

État des échéances des dettes

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 550		2 550	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 979 602	7 979 602		
Personnel et comptes rattachés	100 019	100 019		
Sécurité sociale et autres organismes	345 154	345 154		
Impôts sur les bénéfices	83 699	83 699		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 876 743	1 876 743		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	56 726	56 726		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	365	365		
Autres dettes	836 444	836 444		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 568 499	2 568 499		
TOTAL GÉNÉRAL	13 849 800	13 847 250	2 550	

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Charges à Payer

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 576 270
Dettes fiscales et sociales	114 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	836 444
TOTAL	5 527 198

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Produits à Recevoir

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Mont

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	217 338
TOTAL	217 338

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	133 192	2 568 499
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	133 192	2 568 499

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 993 604	1 022 126
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	3 993 604	1 022 126

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

AMT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Taux prévisionnel d'imposition :

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions règlementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	

TOTAL DES ACCROISSEMENTS

Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés Autres : C3S Provision pour linéarisation	 11 670 591 601
---	---

TOTAL DES ALLÈGEMENTS

603 271

Déficits reportables Moins-values à long terme	THIERRY MOREL ET ASSOCIES S.A. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes 56, rue du Grand Faubourg 28000 CHARTRES Tél. : 02 37 36 50 04
---	--

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	12	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	11	
Ouvriers	17	
TOTAL	42	

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
 S.A. d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 56, rue du Grand Faubourg
 28000 CHARTRES
 Tél. : 02 37 36 50 04

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Capital social

Le capital social se compose de 15 250 actions d'une valeur nominale de 32,7869 euros.

3.2. Détail des autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées de :

- Dépôts de garantie pour un montant de 43 768 euros
- Divers dépôts et cautionnements pour 1 849 euros.

3.3. Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur comptable s'élève à 18 816 977 euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

- BPVF pour une valeur comptable de 8 502 500 euros.
- CIC pour une valeur comptable de 10 314 477 euros.
- Intérêts courus pour une valeur comptable de 909 958 euros.

La dépréciation des VMP de 41 000 euros constatée au 31/12/2024 a été totalement reprise au cours de l'exercice 2025.

3.4. Provisions pour risques et charges

Le solde des provisions pour risques au 31/12/2025 se compose de provisions pour litiges d'un montant total de 1 918 439 euros. Les autres provisions pour risques et charges correspondent à :

- une provision pour service après-vente pour 574 047 euros
- une provision pour insolvabilités clients pour 39 473 euros

3.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 15 195 euros.

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

Composition du Capital Social

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	15 250	32,79
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15 250	32,79

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 87 88 50 84

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/25 au 31/12/25

AMT

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	500 000			500 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 000			50 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	500 000			500 000
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	10 606 521	893 472		11 499 993
Résultat de l'exercice	2 593 472	2 976 578	2 593 472	2 976 578
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	14 249 993	3 870 050	2 593 472	15 526 571

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 04

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
TRAVAUX	25 441 108
PRESTATIONS DE SERVICES	196 408
ACTIVITES ANNEXES	901 052

TOTAL	26 538 568
-------	------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	26 538 568

TOTAL	26 538 568
-------	------------

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
 S.A. d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 50, rue du Grand Faubourg
 28000 CHARTRES
 Tél. : 02 37 36 50 04

Autres informations

AMT

Période du 01/01/25 au 31/12/25

4. Autres informations

4.1. Engagements Hors Bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à relever au 31 décembre 2025.

4.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

THIERRY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
50, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 36 50 64

AMT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14-16, VOIE DE MONTAVAS 91320 WISSOUS
RCS : EVRY B 408 231 447

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2025**

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

L'exercice 2025 est le vingt-huitième exercice comptable et social de la Société AMT.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires d'AMT s'élève à 26 538 567,57 euros contre 23 542 635,82 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 12,73 % de notre chiffre d'affaires en 2025 par rapport à l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 2 976 577,57 euros, contre 2 593 471,74 euros au titre de l'exercice 2024, soit 11,22 % du chiffre d'affaires contre 11,02 % en 2024.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 418 232,72 euros contre 2 764 631,28 euros en 2024, soit une progression de 23,64 %.

Le résultat financier s'établit à 575 370,85 euros contre 664 132,27 euros en 2024.

L'effectif moyen d'AMT est de 42.27.

L'activité d'AMT se compose de trois secteurs : la rénovation, le neuf et les contrats d'entretien.

La répartition du chiffre d'affaires entre ces trois activités reste globalement inchangée par rapport à l'exercice précédent, traduisant la stabilité du positionnement de la Société et l'équilibre de ses marchés.

Les maîtres d'ouvrage sont constitués principalement d'organismes publics (Mairies, Régions, Conseils départementaux, etc.) ainsi que de clients institutionnels.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur. Vous trouverez ci-dessous les chiffres clés de l'exercice 2025, comparés à ceux de l'exercice 2024 :



COMPTE DE RESULTAT	EX. 2025	EX. 2024	VARIATION-EN VALEUR
PRODUCTION DE L'EXERCICE	26 523 047 €	23 557 863 €	+ 2 965 184 €
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	3 052 154 €	2 556 361 €	+ 495 792 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	14 181 878 €	14 228 743 €	- 46 865 €
<i>Dont Sous traitance</i>	10 400 569 €	10 895 794 €	- 495 225 €
IMPOTS ET TAXES	117 224 €	- 113 977 €	+ 231 200 €
FRAIS DE PERSONNEL	3 526 176 €	3 351 908 €	+ 174 268 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	178 938 €	146 515 €	+ 32 423 €
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS	431 574 €	- 604 444 €	+ 1 036 018 €
AUTRES PRODUITS	110 322 €	363 €	+ 109 959 €
AUTRES CHARGES	2 590 342 € *	19 601 €	+ 2 570 741 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 418 233 €	2 764 631 €	+ 653 601 €
RESULTAT FINANCIER	575 371 €	664 132 €	- 88 761 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	94 435 €	- 94 435 €
IMPOTS SOCIETES	1 017 026 €	929 727 €	+ 87 299 €
RESULTAT NET	2 976 578 €	2 593 472 €	+ 383 106 €

*

Dont Pénalités désormais comptabilisées en autres charges alors que par le passé ce poste était inclus dans AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

BILAN ACTIF	EX. 2025	EX. 2024	VARIATION EN VALEUR
ACTIF IMMOBILISE (V.N.C.)	481 941 €	547 417 €	- 65 476 €
TRAVAUX EN COURS	606 €	15 521 €	- 14 915 €
CLIENTS (Net)	6 557 954 €	4 451 721 €	+ 2 106 232 €
AUTRES CREANCES	590 321 €	611 983 €	- 21 662 €
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	133 192 €	62 143 €	+ 71 049 €
V.M.P.	19 726 935 €	16 366 398 €	+ 3 360 537 €
DISPONIBILITES	4 417 380 €	4 447 932 €	- 30 552 €
TOTAL ACTIF	31 908 329 €	26 503 116 €	+ 5 405 213 €

BILAN PASSIF	EX. 2025	EX. 2024	VARIATION EN VALEUR
CAPITAUX PROPRES	15 526 570 €	14 249 993 €	+ 1 276 578 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 531 959 €	2 963 287 €	- 431 328 €
FOURNISSEURS	7 979 602 €	6 087 233 €	+ 1 892 369 €
AUTRES DETTES A COURT TERME	3 301 699 €	2 950 520 €	+ 351 179 €
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2 568 499 €	252 083 €	+ 2 316 415 €
TOTAL PASSIF	31 908 329 €	26 503 116 €	+ 5 405 213 €

Notre commissaire aux comptes vous fournira toutes les informations complémentaires, sur la base de ses travaux de contrôle réalisés dans le cadre de son audit des comptes d'AMT.

Changement de méthode comptable

A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la Société AMT applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce texte modifie le Plan comptable général et entraîne notamment : la suppression de la technique des transferts de charges, une nouvelle définition du résultat exceptionnel, une refonte des modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, ainsi qu'une actualisation de la nomenclature des comptes. Ces évolutions visent à améliorer la lisibilité et la comparabilité des états financiers. L'application du règlement étant prospective, les comptes antérieurs ne sont pas retraités. L'application du règlement ANC 2022-06, à compter de l'exercice 2025, est pour la Société AMT, sans incidence sur la formation du résultat de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions géopolitiques au Moyen-Orient, notamment autour du conflit impliquant l'Iran, la Société demeure particulièrement vigilante dans la gestion de ses approvisionnements en matières premières. Les tensions observées sur les marchés de l'énergie, les produits pétrochimiques, le transport maritime et plus largement sur certaines chaînes d'approvisionnement imposent un suivi renforcé de nos fournisseurs, tant sur les conditions tarifaires que sur la sécurisation des délais et des capacités de livraison.

Dans ce contexte, la Direction veille à anticiper les effets de volatilité susceptibles d'affecter le coût de certains matériaux et composants, en privilégiant une gestion prudente et réactive de ses consultations, engagements et conditions d'achat.

MOYENS ET DELAIS DE PAIEMENTS

L'activité d'AMT s'inscrit principalement dans le cadre de marchés publics et assimilés, impliquant des modalités de règlement encadrées par les dispositions réglementaires applicables, généralement fixées à 45 jours par virement pour les clients.

En matière de règlements fournisseurs, la Société applique les dispositions de la loi de modernisation de l'économie (LME), avec des délais de paiement établis à 45 jours fin de mois.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, et conformément à la réglementation en vigueur relative à la sous-traitance, une part significative des règlements est opérée en paiement direct au bénéfice des sous-traitants agréés.

Compte tenu de la nature de son activité, AMT recourt de manière régulière à la plateforme Chorus Pro pour le traitement et le suivi de ses facturations.

Par ailleurs, les flux financiers liés aux opérations de travaux peuvent intégrer des mécanismes de retenue de garantie, sauf mise en place de garanties substitutives sous forme de cautions bancaires.



		FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU - Non Cpris FNP					
		Rappel : NON ECHUES	De 1 à >30 Jours	<60 Jours	<90 Jours	>91 Jours	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES		Non Applicable					
MONTANT TOTAL DES FACTURES	FOURNISSEURS	951K€	279K€	67K€	8K€	158K€	1463K€
	SOUS TRAITANTS	308K€	24K€	8K€	8K€	456K€	804K€
	SOUS TRAITANTS SOUMIS AU PAIEMENT DIRECT	-1K€					-1K€
	R.G.	1K€	20K€	18K€	14K€	739K€	792K€
	HONORAIRES	59K€	75K€	3K€	3K€	47K€	188K€
	VRT EN COURS	146K€	1K€	9K€			157K€
	TOTAL	1464K€	400K€	105K€	33K€	1401K€	3402K€
% des Achats		8,49%	2,32%	0,61%	0,19%	8,13%	
% de Chiffre d'affaires		5,51%	1,51%	0,40%	0,12%	5,28%	

		FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU - Non Compris Clients Douteux					
		Rappel : NON ECHUES	De 1 à >30 Jours	<60 Jours	<90 Jours	>91 Jours	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES		Non Applicable					
MONTANT TOTAL DES FACTURES	Clients	1208K€	819K€	2156K€	585K€	1563K€	6331K€
	Clients RG		1K€			4K€	5K€
	TOTAL	1208K€	820K€	2156K€	585K€	1567K€	6336K€
% de Chiffre d'affaires		4,55%	3,09%	8,12%	2,21%	5,91%	

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, AMT a été retenue dans le cadre de l'opération de construction d'un immeuble mixte située 100 boulevard Ney à Paris 18ème, pour un montant de marché significatif. L'ordre de service n°01 notifié pour la préparation et l'installation de chantier fixe un démarrage à compter du 26 mai 2026 et une durée d'exécution de 30 mois. Cette opération est de nature à soutenir significativement le niveau d'activité de la société sur les exercices 2026 et 2027.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

La Société ne mène pas, à proprement parler, d'activité de recherche et développement au sens industriel du terme.

En revanche, elle poursuit ses efforts en matière de transition écologique et d'amélioration continue de ses pratiques, dans le prolongement des actions déjà engagées en faveur de la performance environnementale de ses activités.

À ce titre, AMT demeure attentive à l'évolution des exigences réglementaires et environnementales applicables à son secteur, notamment dans la conduite de ses opérations, la gestion de ses approvisionnements, la maîtrise de ses impacts et l'adaptation de ses outils et méthodes de travail.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion durable, de conformité réglementaire et de réponse aux attentes croissantes des maîtres d'ouvrage et partenaires en matière environnementale.

DEPENSES ET CHARGES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I, nous vous indiquons que le montant global des charges non déductibles visées à l'Article 39-4 du C.G.I supportées par la société AMT au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à la somme de 53 774 Euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous donnerons lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; nous vous demandons de bien vouloir approuver les termes de ce rapport.

REMUNERATION DE MONSIEUR CHRISTIAN ACCORSI

Au cours de l'exercice 2025 les rémunérations versées à C Accorsi ont été conformes aux décisions de la collectivité des Associés.

Il sera pris acte qu'aucune évolution n'interviendra entre l'exercice 2025 et l'exercice 2026 concernant la rémunération de Monsieur Christian ACCORSI.

La rémunération de Monsieur Christian ACCORSI, tant au titre de ses fonctions opérationnelles que de ses fonctions de Président, demeurera inchangée par rapport à l'exercice précédent.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net de **2 976 577,57 euros**, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- **Dividendes = 1 935 000 euros**
- **Report à nouveau = 1 041 577,57 euros**

Le report à nouveau créditeur s'élève à 11 499 992,61 euros au 31 décembre 2025 ce qui le portera à 12 541 570.18 Euros

Le dividende serait mis en paiement au siège à compter de ce jour.



Associé	Nombre d'actions	Dividendes bruts	Éligible à l'abattement de 40 % ?	Non Éligible à l'abattement de 40%	Observation
SAS CAP – C.ACCORSI	13725	1 741 500,00 €		1 741 500,00 €	Associé personne morale
C.ACCORSI	1	126,89 €	126,89 €		Associé personne physique
A BARGETTON	762	96 686,56 €	96 686,56 €		Associé personne physique
C PONCET	762	96 686,55 €	96 686,55 €		Associé personne physique
TOTAL	15250	1 935 000,00 €	193 500,00 €	1 741 500,00 €	

Pour Rappel : Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et l'abattement correspondant sont :

Exercice 2024 => Dividendes = 1.700.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice 2023 => Dividendes = 1.900.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice 2022 => Dividendes = 1.800.000 euros, éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé. Notre commissaire aux comptes va procéder à la lecture de ses rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées et vous donner toutes informations complémentaires.

Wissous, le 16 juin 2026
Le Président
Christian Accorsi



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AMT 14 VOIE MONTAVAS 91320 WISSOUS France		14 VOIE MONTAVAS 91320 WISSOUS	
SIRET 40823144700025			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Construction d'autres bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 055 391	Déficit													
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art 238 quindecies)												
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%													
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																
<table border="0"> <tr> <td>Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐</td> <td>Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐</td> <td>Autres dispositifs ☐</td> </tr> <tr> <td>France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐</td> <td>Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐</td> <td>Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐</td> <td>Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐</td> <td></td> </tr> </table>					Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐	France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐														
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐														
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐														
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐															
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%																

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)

(cf. notice)

Base d'imposition	Chiffre d'affaires:	Taux d'imposition
-------------------	---------------------	-------------------

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM)

(cf. notice)

Base d'imposition	Taux d'imposition
-------------------	-------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	13 801
--	--------

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :

Identité du déclarant

Date : 19052026

Lieu :

Qualité :

Nom du signataire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2026)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	1 700 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		1 700 000		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Montant des sommes versées à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements Indemnités forfaitaires Remboursements 5 6 7 8	4	5	6	7	8	
K DIVERS,									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %		à 15 %		à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC[illegible]

CA18CHAPAY

Sage

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

[illegible]

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CA21PROAVA[illegible]

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		AMT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12		
Adresse de l'entreprise		14 Voie Montavas 91320 Wissous		Durée de l'exercice précédent *		12		
Numéro SIRET*		40823144700025		Néant		*		
				Exercice N clos le,		31122025		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 878	AG	5 878		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avancées et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	79	AO		79	
		Constructions	AP	75 997	AQ	68 405	7 593	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	202 794	AS	170 467	32 327	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 398 383	AU	1 067 993	330 390	
		Immobilisations corporelles en cours, avancées et acomptes	AV		AW			
		Participations	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	65 935	BG		65 935	
		Autres immobilisations financières *	BH	45 617	BI		45 617	
		TOTAL (II)	BJ	1 794 683	BK	1 312 743	481 941	
ACTIF CIRCULANT*	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	606	BO		606	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 581 858	BY	23 904	6 557 954	
		Autres créances (3)	BZ	590 321	CA		590 321	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	19 726 935	CE		19 726 935	
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	4 417 380	CG		4 417 380	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	133 192	CI		133 192	
	TOTAL (III)	CJ	31 450 292	CK	23 904	31 426 388		
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	33 244 975	IA	1 336 647	31 908 329		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	28 594
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks			Créances :		

Désignation de l'entreprise		AMT	Néant ☐	*	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)		DA	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	500 000	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	11 499 993	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 976 578	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	15 526 570	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	2 492 486	
	Provisions pour charges		DQ	39 473	
	TOTAL (III)	DR	2 531 959		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	2 915	
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 979 602	
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 462 340	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	836 444	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 568 499	
	TOTAL (IV)	EC	13 849 800		
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			31 908 329	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	13 847 250		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise						AMT		Néant		*
			Exercice N							
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC			
	biens *		FD		FE		FF			
	Production vendue		FG	26 538 568	FH		FI	26 538 568		
	services*		FJ	26 538 568	FK		FL	26 538 568		
	Chiffres d'affaires nets*						FM	(15 521)		
	Production stockée*						FN			
	Production immobilisée*						FO	9 333		
	Subventions d'exploitation						FP	944 558		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FI	21 817		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						FQ	79 172		
	Autres produits (1) (11)						FR	27 577 927		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	3 052 154		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	14 181 878		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	117 224		
	Salaires et traitements*						FY	2 172 436		
	Cotisations sociales (10)						FZ	1 353 740		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	178 938	
		Sur immobilisations	- dotations aux dépréciations					GB		
		Sur actif circulant	dotations aux dépréciations*					GC		
		Pour risques et charges	dotations aux provisions					GD	512 983	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	3 612		
	Autres charges (12)						GE	2 586 730		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	24 159 694		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 418 233		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	85		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	547 727		
	Reprises sur dépréciations						GM	41 000		
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO			
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2			
	Total des produits financiers (V)						GP	588 812		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 441		
	Différences négatives de change						GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	13 441		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	575 371			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 993 604			

Désignation de l'entreprise		AMT		Néant ☐		*	
				Exercice N			
Produits exceptionnels (7)				(VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7)				(VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)		HK	1 017 026
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	28 166 739
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	25 190 161
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	2 976 578
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières				HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *				HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier				HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)				HX	8 530
	(6ter)	Dont - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies du CGI)				RC	
		Dont - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D du CGI)				RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	33 609
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles				A8	
			dont cotisations facultatives Madelin	A10			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AMT Néant ☐ *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	8 365	KE	-	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	79	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 848	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	68 149	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	188 230	KT		KU	24 196	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	463 426	KW		KX	1 708	
		Matériel de transport *			KY	783 849	KZ		LA	114 214	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	98 504	LC		LD	8 764	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 610 085	LO		LP	148 883	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	143 790	IU		IV	594		
TOTAL IV				LQ	143 790	LR		LS	594		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	1 762 240	OH		OJ	149 476		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	2 486	LW	5 878	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	79	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	7 848	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	68 149	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	9 631	MK	202 794	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	654	MN	464 480	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	65 768	MQ	832 295	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	5 661	MT	101 608	MU		
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	81 714	NH	1 677 253	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	32 833	2F	111 552	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	32 833	NK	111 552	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	117 033	ØL	1 794 683	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise AMT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

Désignation de l'entreprise AMT										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 365	PF		PG	2 486	PH	5 878						
TOTAL I		RK	8 365	RM		RN	2 486	RO	5 878						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	6 673	PN	392	PO		PQ	7 066						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst générales, agencements et aménagement des constructions	PV	57 932	PW	3 407	PX		PY	61 339						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	159 178	QA	19 725	QB	8 436	QC	170 467						
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD	430 341	QE	7 993	QF	654	QG	437 679						
	Matériel de transport	QH	472 283	QI	130 666	QJ	60 847	QK	542 102						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	80 052	QM	13 820	QN	5 661	QO	88 211						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	1 206 458	QV	176 003	QW	75 597	QX	1 306 864						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 214 823	ØP	176 003	ØQ	78 084	ØR	1 312 743						
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW + NY)		NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise								AMT		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS . Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR			
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 339 767	4B	512 983	4C	934 312	4D	1 918 439		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	623 520	5W		5X	10 000	5Y	613 520		
TOTAL II		5Z	2 963 287	TV	512 983	TW	944 312	TX	2 531 959		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières (I)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	24 150	6U		6V	246	6W	23 904		
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	41 000	6Y		6Z	41 000	7A			
	TOTAL III		7B	65 150	TY		TZ	41 246	UA	23 904	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 028 437	UB	512 983	UC	985 558	UD	2 555 863	
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	512 983	UF	944 558				
			- financières	UG		UH	41 000				
			- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I								10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Désignation de l'entreprise AMT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AMT										Néant ☐		*			
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN					
	Prêts (1) (2)			UP	65 935		UR			US	65 935				
	Autres immobilisations financières			UT	45 617		UV			UW	45 617				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	28 594						28 594				
	Autres créances clients			UX	6 553 264		6 553 264								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	589 172		589 172								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 149		1 149								
	Charges constatées d'avance			VS	133 192		133 192								
TOTAUX				VT	7 416 922		VU	7 276 777		VV	140 146				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD											
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	31 038										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG											
	à plus d'1 an à l'origine			VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	2 550				2 550						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	7 979 602		7 979 602								
Personnel et comptes rattachés				8C	100 019		100 019								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	345 154		345 154								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	83 699		83 699									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 876 743		1 876 743									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	56 726		56 726									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI	365		365								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	836 444		836 444								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L	2 568 499		2 568 499								
TOTAUX				VY	13 849 800		VZ	13 847 250		2 550					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise		AMT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	2 976 578	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I) et autres amortissements non déductibles		WE	53 774	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 174	XE	59 948			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			** **			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	11 670	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	11 795			
	Amendes et pénalités		WJ	125	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	1 022 126	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN		
										- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	600 131			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	4 670 578		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	454 587		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
											WH		
	- imposées au taux de 0 %										WP		
	- imposées au taux de 19 %										WW		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB		
	- imputées sur les déficits antérieurs										I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales*	Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralité Revitalisation (FRRI) (44 quinquies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 actus	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5			
					Secteur investissement prioritaire (art. 204C)	K3		Zone de reconstruction de la déficence (44 quinquies)	PA				
ZFU-TE (art. 44 octies A)			OV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF		Zone fiscale d'activité nouvelle généralisée (art. 44 quinquies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quinquies)			PP		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG	160 600			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	615 187
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	4 055 391	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	4 055 391	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AMT

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AMT

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>AMT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION POUR RISQUES - PRES SAINT GERMAIN			8X		8Y 406 369
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
PROVISION PERTE LATENTE OPCVM			9D		9E 41 000
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE DES SOCIETES			9K	11 670	9L 7 218
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	11 670	YO 454 587
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise										AMT		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	10 606 521	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 593 472	Dividendes			- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions				ZE	1 700 000		
						Report à nouveau				ZF			
	TOTAL I			ØF	13 199 993	(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)				ZG	11 499 993		
										TOTAL II		ZH	13 199 993
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7				YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	10 400 569		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	576 169			XQ	830 778		
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	1 384 168		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	329 730		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES				ST	1 236 634		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	14 181 878		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	31 163		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS				9Z	86 061		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	117 224		
TVA	— Montant de la TVA collectée									YY	4 849 733		
	— Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	3 451 671		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	2 202 123		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	— Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art 38 II de l'annexe III au CGI)							Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%			
						Plus-values à 19%		JM		Imputations			
	Groupe résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%			
						Plus-values à 19%		JP		Imputations			
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social									JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social									JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)					JS							
	Revenu brut social (si le montant est positif)									JT			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise <u>AMT</u>					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	LOGICIEL	2 486		2 486		
	2	MATERIEL IND	9 631		8 348	1 283	
	3	MATERIEL TRA	65 768		63 440	2 328	
	4	MATERIEL BUR	5 661		5 661		
	5	INST. GENERAL	654		654		
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2		(1 283)	(1 283)			
	3		(2 328)	(2 328)			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	-				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧) ⑫	(3 611)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨) ⑬						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						
		(A)		(B)	(Ventilation par taux)	(C)	

[illegible]

Désignation de l'entreprise

AMT

Néant

X

*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>AMT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

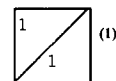
Désignation de l'entreprise		AMT	Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01012025	et clos le 31122025	
			Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *		YP	51	
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	26 538 568	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
TOTAL 1		OX	26 538 568	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	100 989	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	100 989	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		ON	13 775 214	
Variation négative des stocks		OQ	15 521	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 649 325	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	233 323	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 590 342	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	3 799	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	19 267 524	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
				7 372 032
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	7 372 032	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		
Effectifs au sens de la CVAE *		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX		
Période de référence	GY	du	GZ	au
Date de cessation	HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOF-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 40823144700025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMT

ADRESSE (voie) 14 Voie Montavas

CODE POSTAL 91320 VILLE WISSOUS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	15249
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	15250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CAP
N° SIREN (si société établie en France) 445086960 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 15249
Adresse : N° 14 Voie VOIE DE MONTAVAS
Code Postal 91320 Commune WISSOUS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 0 8 2 3 1 4 4 7 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMT

ADRESSE (voie) 14 Voie Montavas

CODE POSTAL 91320 VILLE Wissous

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC	5 100
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant